



RAPPORT 20 24

SFCR :
solvabilité
et situation
financière

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
Activité et résultats	3
Système de gouvernance	3
Profil de risque	3
Valorisation à des fins de solvabilité	3
Gestion du capital	3
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	4
A.1. Activité	4
A.2. Résultats de souscription	4
A.3. Résultats des investissements	5
A.4. Résultats des autres activités	6
A.5. Autres informations	6
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	7
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	7
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	10
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	11
B.4. Système de contrôle interne	14
B.5. Fonction d'audit interne	15
B.6. Fonction actuarielle	15
B.7. Sous-traitance	15
B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	16
B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance	16
C. PROFIL DE RISQUE	17
C.1. Risque de souscription	17
C.2. Risque de marché	18
C.3. Risque de crédit	19
C.4. Risque de liquidité	20
C.5. Risque de opérationnel	20
C.6. Autres risques importants	21
C.7. Autres informations	21
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	22
D.1. Actifs	22
D.2. Provisions techniques	24
D.3. Autres Passifs	26
E. GESTION DU CAPITAL	28
E.1. Fonds propres	28
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	29
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	30
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	30
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	30
E.6. Autres informations	30
ANNEXES	31

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE du 26 mars 2025.

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les faits marquants concernant l'activité 2024

Au global, la collecte nette s'est établie à 252 M€.

Le profil de la collecte nette s'est réparti ainsi : +61 M€ sur les Unités de Compte, -62 M€ sur le Fonds Eurocroissance et +253 M€ sur le Fond EURO.

Les résultats

Le résultat 2024 après impôt s'élève à 32 M€, en baisse par rapport au résultat 2023 après impôt de 39,1 M€.

■ SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 31/12/2024, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes et le Directoire est composé de 4 personnes, toutes dirigeants effectifs.

Conformément à la réglementation, PREPAR-VIE est dotée de 4 responsables des Fonctions Clés.

Le dispositif de maîtrise des risques de PREPAR-VIE comprenant un service Risques, un service Conformité, un service d'Audit Interne et un service Contrôle Permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels l'entité est soumise.

■ PROFIL DE RISQUE

PREPAR-VIE commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement au risque de marché et en deuxième position au risque de souscription. Par ailleurs, son activité de prévoyance renforce le risque de souscription.

Le Profil de risque de PREPAR-VIE est décrit dans la section C du présent rapport et établi à partir du processus d'identification des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels l'entité est exposée.

Le Profil de risque de PREPAR-VIE n'a pas connu d'évolution majeure en 2024.

■ VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-VIE établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2024, PREPAR-VIE a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, ou d'hypothèse.

■ GESTION DU CAPITAL

Au 31/12/2024, le capital de solvabilité requis de PREPAR-VIE s'élève à 434 M€, contre 337 M€ à fin 2023.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 801 M€, contre 688 M€ à fin 2023.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 185 %, contre 204 % à fin 2023.

A. Activité et résultats

A.1. ACTIVITÉ

A.1.1. Introduction

Créée en 1984, PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros.

Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elle constitue le pôle assurance.

PREPAR-VIE compte au 31/12/2024, 168 collaborateurs, tous installés sur un site unique : Immeuble Le Village 1 à Paris La Défense.

PREPAR-VIE propose des contrats d'assurance de personnes, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-VIE sont les suivantes :

- branche 20 (Vie-Décès),
- branche 22 (Unités de Compte),
- branche 24 (Capitalisation),
- branche 2 (Maladie), à titre accessoire à la Branche 20.

PREPAR-VIE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- Cabinet KPMG SA,
2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex,
- Cabinet Deloitte France, Tour Majunga, 6
Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits en cours de commercialisation sont les suivants :

- des contrats d'épargne à versements libres, sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par la Bred et par des réseaux externes ;
- des contrats retraite dans un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP et PERI) ;
- des contrats « Vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- des contrats de prévoyance (type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès »).

Au 31 décembre 2024, PREPAR-VIE gère environ 238 123 contrats d'épargne, pour un encours total de 8,2 Milliards d'euros et 757 539 contrats de prévoyance.

Le tableau ci-après présente l'évolution du chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices.

En Millions d'euros	2024	Répartition 2024	2023	Variation 2024/2023
Epargne	822,8	83,5 %	645,2	27,5 %
dont Euros	637,8	64,7 %	309,8	105,9 %
dont UC	164,2	16,7 %	280,3	-41,4 %
dont support Eurocroissance	20,8	2,1 %	55,1	-62,4 %
Retraite	27,4	2,8 %	24,3	12,5 %
Prévoyance	135,2	13,7 %	128,8	5,0 %
Total	985,4	100 %	798,4	23,4 %

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane).

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1. Eléments comptables

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2024 et 2023 :

En Millions d'euros	2024			2023		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	985,4	76,8	908,6	798,4	72,1	726,3
Charges de sinistres (*)	-661,3	-24,5	-636,8	-684,1	-30,0	-654,1
Charges des autres provisions techniques	-390,8	-1,3	-389,6	-166,0	2,3	-168,3
Ajustement ACAV (**)	138,0		138,0	145,9	-	145,9
Solde de souscription	71,3	51,1	20,2	94,2	44,4	49,8
Produits nets des placements (**)	209,0	-	209,0	188,5	-	188,5
Participations aux résultats (**)	-109,0	0,0	-109,0	-117,1	0,0	-117,1
Solde financier	100,0	0,0	100,0	71,4	0,0	71,4
Produits des placements transférés (**)	-11,5	-	-11,5	-10,3	-	-10,3
Commissions et Frais	-111,3	-36,7	-74,6	-98,0	-38,5	-59,5
Résultat de souscription	48,4	14,4	34,0	57,3	5,9	51,3

(*) Hors frais de gestion des sinistres (**) Non inclus dans le QRT S.05.01

En 2024, le chiffre d'affaires global net de réassurance a augmenté de 25,1 %, malgré une baisse constatée sur le support en Eurocroissance

La charge de sinistres est en baisse de 2,6 %.

La collecte nette en épargne est positive (+252 M€).

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 34 millions d'euros.

Le détail des primes acquises par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2024	Répartition 2024	2023	Variation 2024/2023
Epargne	822,8	83,5 %	645,2	27,5 %
dont Euros	637,8	64,7 %	309,8	105,9 %
dont UC	164,2	16,7 %	280,3	-41,4 %
dont support Eurocroissance	20,8	2,1 %	55,1	-62,4 %
Retraite	27,4	2,8 %	24,3	12,5 %
Prévoyance	135,2	13,7 %	128,8	5,0 %
Total	985,4	100 %	798,4	23,4 %

Le détail des charges de sinistres, brutes de réassurance, par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2024	2023
Fonds en Euros et Eurocroissance	418,6	496,6
Unités de Compte	204,8	141,0
Autres Provisions Techniques	37,9	46,5
Total Charges des sinistres	661,3	684,1

Le détail des charges de provisions techniques brutes de réassurance par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2024	2023
Fonds en Euros et Eurocroissance	-289,7	152,2
Unités de Compte	-164,6	-402,4
Autres Provisions Techniques	63,5	84,3
Total Charges des autres provisions techniques	-390,8	-166,0

Le niveau des frais et commissions a progressé de 20 % en 2024, lié à l'augmentation des frais d'acquisition, des frais d'administration et des frais de gestion des sinistres :

En Millions d'euros	2024	2023
Frais d'acquisition	48,6	47,2
Frais d'administration	37,5	31,7
Frais financiers	9,7	10,2
Frais de gestion des sinistres	15,9	12,0
Autres Frais	9,3	6,9
Commissions de réassurance	-36,7	-38,5
Total Frais et commissions	84,3	69,5

La répartition des frais d'acquisition, d'administration, financiers et de gestion des sinistres, par grandes lignes d'activité est la suivante :

En Millions d'euros	2024	2023
Fonds en Euros et Eurocroissance	28,1	29,2
Unités de Compte	20,5	16,2
Autres Provisions Techniques	63,0	55,7
Frais affectables	111,6	101,1

A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-VIE par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-VIE, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes Solvabilité II.

En Millions d'euros	2024		2023	
	En normes Solvabilité II	En normes comptables locales	En normes Solvabilité II	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	502,6	454,4	481,1	425,4
Obligations d'entreprises	3 611,9	3 773,7	3 435,9	3 641,7
Notes structurées	5,6	5,7	4,6	4,8
Actions	79,3	66,4	102,6	75,2
Fonds d'investissement	3 183,0	2 872,9	2 949,7	2 619,2
Titres garantis	0,4	0,4	2,6	2,5
Trésorerie et dépôts	15,9	15,9	15,2	15,2
Prêts et prêts hypothécaires	25,5	25,5	17,6	17,6
Immobilier	64,9	48,9	73,2	61,9
Produits dérivés	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Actifs hors Unités de Compte	7 489,1	7 263,8	7 082,5	6 863,6
Actifs représentatifs des Unités de Compte	2 140,9	2 140,9	1 973,3	1 973,3
Actif total	9 630,0	9 404,6	9 055,8	8 837,0

Au cours de l'exercice 2024, les investissements pour le compte des cantons euros ont été réalisés principalement en obligations dans le contexte de remontée des taux et de prime de crédit en hausse.

La diversification des placements a consisté à renforcer l'investissement en actions. Par ailleurs, PREPAR n'a pas renouvelé la stratégie de couverture de la position actions arrivé à échéance en juin 2024.

La stratégie d'investissement pour le compte du canton PREPAR Avenir a visé à poursuivre la diversification du portefeuille.

Ainsi, les investissements ont été répartis entre les obligations de qualité investment grade, actions dont une part de convertible, l'immobilier et les infrastructures.

En 2024, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

En Millions d'euros	2024	2023
Obligations d'Etat	19,3	19,0
Obligations d'entreprises	80,8	74,2
Notes structurées	1,4	0,6
Actions	2,9	4,1
Fonds d'investissement	44,2	46,8
Titres garantis	0,1	0,2
Prêts et prêts hypothécaires	1,3	0,8
Immobilier	3,5	2,6
Total Revenus	153,4	148,4

Entre 2023 et 2024, le montant des coupons encaissés sur les produits obligataires a légèrement progressé.

L'impact de la remontée de la courbe des taux entamée depuis 2022 commence à se refléter dans les produits générés par cette catégorie d'actif.

Par ailleurs les revenus dans l'immobilier ainsi que les notes structurées ont progressé du fait de l'augmentation des investissements dans ces catégories de placements, conformément à la stratégie de diversification des placements mise en place depuis plusieurs exercices.

Cette stratégie vise à compenser la baisse des rendements obligataires par la diversification dans des placements avec des rendements plus élevés.

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées résultant de la cession d'actifs en cours d'année. Leur ventilation est la suivante :

En Millions d'euros	2024	2023
Obligations d'Etat	-11,7	-41,9
Actions	-0,1	0,0
Fonds d'investissement	78,4	54,5
Total Plus ou moins values réalisées	66,6	12,6

Les plus-values réalisées en 2024 sur fonds d'investissement sont essentiellement issues de l'externalisation de la richesse latente.

Il est à noter que les mouvements sur supports en Unités de Compte ont généré des plus-values de l'ordre de 3,5 M€. Ces mêmes mouvements avaient généré des plus-values pour un montant de 9,4 M€ en 2023.

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de

PREPAR-VIE sont les suivants :

En Millions d'euros	2024	2023
Variation des surcotes/décotes	9,4	1,0
Variation de la réserve de capitalisation	1,4	4,7
Variation de la provision pour dépréciation durable	-27,6	-17,6
Variation de la provision pour risque avéré de crédit (PRAC)	0,0	36,4
Résultat Eurocroissance	44,6	55,5
Frais de gestion interne et externe des placements	-9,9	-10,4
Autres charges de placement	-2,1	-2,5
Total Autres revenus et dépenses	16,0	66,9

En 2024, il n'y a ni perte ni profit comptabilisé directement en fonds propres en normes françaises.

Enfin, au 31/12/2024, PREPAR-VIE détient un titre de titrisation, selon la définition du point (92) introductif au Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne, pour un montant de 360 K€.

A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Non significatif.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-VIE n'a pas d'autre information importante relative à son activité et à ses résultats à communiquer.

B. Système de gouvernance

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1. Conseil de Surveillance

Missions et attributions

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire.

Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- la gestion des actifs, la politique d'allocation,
- l'équilibre technique, la gestion Actif-Passif,
- les résultats financiers,
- le contrôle interne et la gestion des risques,
- les perspectives de croissance.

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

Règles de fonctionnement

Le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe. Des formations sont mises en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Composition

Au 31/12/2024, Le Conseil de Surveillance est constitué de 6 membres.

B.1.2. Directoire

Missions et attributions

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- les résultats commerciaux,
- les comptes,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- les résultats techniques.

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Composition

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les quatre membres du Directoire à savoir :

Jean-François PELLÉ depuis le 8 mars 2007 renouvelé le 30 septembre 2021

- Président du Directoire de PREPAR-VIE
- Président du Conseil d'Administration de : PREPAR Courtage, PREPAR-IARD
- Administrateur de PROMEPAR Asset Management

Emmanuel de la BASTILLE depuis le 9 mars 2012 renouvelé le 30 septembre 2021

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE
- Directeur Technique et Développement commercial
- Directeur Général de : PREPAR-IARD, PREPAR Courtage

Xavier BRISSET depuis le 30 septembre 2021

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE
- Directeur ALM et Risques

Lisa FITOUSSI depuis le 10 décembre 2021

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE
- Secrétaire Générale

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015, 25 septembre 2020 et 10 décembre 2021.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

B.1.3. Directoire Elargi

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

Jean-François PELLÉ

- Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- Directeur Technique & Développement Commercial

Xavier BRISSET

- Directeur Finance d'Entreprise

Lisa FITOUSSI

- Secrétaire Générale

Filipe ALMEIDA

- Directeur des Systèmes d'Informations

Guillaume VILLE

- Directeur des Investissements

Nadège MARTIN

- Directrice Service Client

Delphine PASQUIER

- Directrice Développement Commercial

Stéphanie DE LA ROSA

- Responsable Comptable

Anne-Laure BERTHELIIN

- Responsable Ressources Humaines

Frédéric MOUREAUX

- Responsable Contrôle de Gestion Achats

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des Fonctions Clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE.

Pour la désignation des responsables des Fonctions Clés, PREPAR-VIE a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR-VIE considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR-VIE atteste que :

- chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- chaque fonction a la capacité de signaler sans délai tout problème

- majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des Fonctions Clés :

- Audit Interne : Cyril DONZELLO,
- Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART,
- Gestion des Risques : Lamia ELBAZ,
- Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- la nature des activités exercées par PREPAR-VIE, leur ampleur et leur complexité ;
- l'intégration de PREPAR-VIE au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre Fonctions Clés ont en commun :

- un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs illustrés par l'organigramme ci-dessous,
- un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction,
- l'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD. Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Les principales missions et responsabilités de ces Fonctions Clés au sein de PREPAR-VIE sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit ;
- planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit
- suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

Fonction Audit Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-VIE ;
- vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion

des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;

- produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- piloter le processus ORSA ;
- rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité
- valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-VIE a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-VIE (hors Directoire, CODIR)

L'Acticom

- Rôle : Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- Périodicité : Quadrimestrielle
- animateur : Directrice du Développement Commercial

Le Comité de Partenariat

- Rôle : Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- Périodicité : Selon actualité
- animateur : Directrice du Développement Commercial

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- Rôle : Suivi planning projets et arbitrage priorités
- Périodicité : Semestrielle
- animateur : Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- Rôle : Pilotage des opérations financières
- Périodicité : Hebdomadaire
- animateur : Directeur des Investissements

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- Rôle : Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- Périodicité : Selon actualité, a minima une fois par an
- animateur : Responsable Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- Rôle : Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- Périodicité : Quadrimestrielle ou selon actualité
- animateur : Responsable Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- Rôle : Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- Périodicité : Quadrimestrielle + selon actualité
- animateur : Responsable de la Conformité

Le Comité Déshérence

- Rôle : Examine l'état des recherches effectuées et décide collégialement de la classification de dossiers en déshérence
- Périodicité : Semestrielle + selon actualité
- animateur : Participation collégiale (avec au moins un membre du service Conformité ou du service Juridique et un représentant de la Gestion)

Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- Rôle : Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- Périodicité : Trimestrielle ou selon actualité
- animateur : Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- Rôle : Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- Périodicité : Mensuelle
- animateur : Responsable du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (COSSI)

- Rôle : Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- Périodicité : A minima semestriellement
- animateur : Directeur Système Information

Autres Comités

Le Comité Comptable et Prudentiel

- Rôle : Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, des modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et des hypothèses et résultats des ORSA
- Périodicité : Semestrielle
- animateur : Responsable de la Fonction Clé Actuarielle

Le Comité d'Audit

- Rôle : Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- Périodicité : Semestrielle au minimum
- Animateur : Président du Conseil de Surveillance et Responsable de la Fonction Clé Audit interne

Comités Actionnaire/PREPAR**Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)**

- Rôle : Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs, PREPAR-VIE s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance se concrétise par la distribution de jetons de présences équirépartis. La rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance. La rémunération des membres du Directoire élargi est fixée par le Président du Directoire. La rémunération des personnels de PREPAR-VIE est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire, conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres du Directoire et les cadres de direction, dont les fonctions clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.1.7. Transactions importantes

PREPAR-VIE n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des Fonctions Clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-VIE, à savoir le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Conseil, ainsi que les membres du Directoire. D'autre part, les personnes exerçant les quatre Fonctions Clés sont expressément concernées.

Les exigences**Mandataires sociaux**

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le Président du Conseil de Surveillance tant individuellement mais aussi de manière collégiale.

Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de Fonctions Clés

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité a la capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée.

Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité II.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- par l'actionnaire principal pour les Dirigeants Effectifs ;
- par le Président du Conseil de Surveillance pour les membres du Conseil ;
- par les dirigeants de PREPAR-VIE pour les titulaires des Fonctions Clés en lien éventuellement avec la BRED Banque Populaire.

Désignation des responsables des Fonctions Clés

L'affectation de la Fonction Clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des Fonctions Clés est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance. Chaque Fonction Clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des Fonctions Clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-VIE accompagne les responsables des Fonctions Clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou

des responsables des Fonctions Clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le Dirigeant Effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de Fonction Clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux Dirigeants Effectifs :

- une **Direction ALM et Risques, rattachée au Directeur ALM et Risques, comprenant :**
 - un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
 - un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II,
 - le responsable de la Fonction Clé Actuarielle.
- une **Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant :**
 - le service Conformité, en charge de la gestion des risques de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie des-dits risques,
 - le service Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
 - le service Audit Interne,

- le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
- le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction gestion des risques est assurée par la Responsable des Risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur ALM et Risques (membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- réaliser la cartographie des risques de PREPAR-VIE, validée par le Directoire et communiquée au Conseil de Surveillance,
- participer à la définition de l'appétence aux risques,
- participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des Comités liés à la Gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains Comités Opérationnels, notamment au Comité Partenariat. Le Comité des Risques Groupe constitue un Comité faïtier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurances est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La Direction ALM & Risques est informée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par le service Risques.

Le service des Risques de PREPAR-VIE s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- stratégie face aux risques,
- surveillance/contrôle.

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-VIE est exposée, le service des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- l'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier,
- l'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-VIE. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-VIE doit donc être formalisé,
- l'exploitation des rapports d'audit,
- l'exploitation des bases d'incidents,
- l'exploitation des bases de réclamations,
- l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- l'exploitation des calculs statistiques et réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-VIE de déceler les risques et d'en comprendre les caractéristiques (causes, événements, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

Le service des Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR Assurance cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- fort,
- moyen,
- faible.

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau, documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance, ...
- moyens : humains, matériels, ...
- gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

Suivi des risques

L'analyse régulière de ses résultats, de ses portefeuilles, de ses rendements et de ses réserves a amené PREPAR-VIE à structurer son organisation pour répondre aux exigences de solvabilité et de capacité liées à son activité et à son contexte.

A ce titre :

- PREPAR-VIE évalue sa capacité à faire face à ses engagements à l'égard des assurés dans les 4 exercices à venir dans des conditions détériorées de marché ;
- PREPAR-VIE évalue l'incidence de toute hypothèse d'évolution des taux d'intérêt et des marchés de valeurs mobilières et de biens immobiliers ;
- PREPAR-VIE effectue des tests internes qui complètent ceux régis par les états réglementaires ;

- PREPAR-VIE effectue des tests pour s'assurer de l'adéquation des durations de l'actif et du passif ;
- PREPAR-VIE évalue sa capacité de détention d'actifs de diversification ;
- PREPAR-VIE évalue sa capacité à servir des taux en fin d'exercice, de même niveau que les taux servis sur l'exercice clos ;
- PREPAR-VIE évalue la pertinence et l'adéquation des traités de réassurance ;
- PREPAR-VIE évalue les conséquences d'une intrusion malveillante dans ses systèmes d'information.

PREPAR-VIE suit les risques auxquels elle est exposée en tant que société d'assurance-vie commercialisant des produits d'épargne et des produits de prévoyance.

Son profil de risque est décrit en partie C ci-dessous et analysé dans le cadre de sa démarche ORSA.

Le service des Risques suit particulièrement les risques de marché et de souscription, ainsi que les risques non captés dans le calcul de la solvabilité par la formule standard tels que :

- le risque de détention des dettes souveraines,
- les risques ESG,
- le risque stratégique.

La politique d'investissement

La politique d'investissement de PREPAR-VIE est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers ainsi que toutes informations pertinentes sous-tendant le portefeuille d'investissement.

Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes notamment en respectant le principe de la « personne prudente », tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- **éléments de réglementation** : éligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation ;
- **règles internes** : éligibilité des émetteurs et contreparties et des produits.

La politique d'investissement est validée par l'AMSB.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs comités, pour PREPAR-VIE, il s'agit du processus principal intervenant dans la gestion Actif-Passif et le risque de liquidité. Celui-ci est détaillé dans la politique de gestion des risques d'investissements.

Ce processus peut se synthétiser ainsi :

1. la Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons ;
2. la Direction ALM/Risques fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaires ;
3. la Fonction Clé Gestion des Risques revoit l'allocation en s'assurant de la cohérence de cette allocation avec les études réalisées, réalise des études complémentaires si nécessaire et émet un avis ;
4. Présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis ;

5. Présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique des investissements.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-VIE permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par le RFC gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR.

Ils définissent le profil d'adéquation de PREPAR-VIE avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société.

Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM et Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement Commercial.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par le Directoire. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-VIE donne une analyse de chaque risque important identifié, des éléments de maîtrise de risque de celui-ci et de son évaluation.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction gestion des risques et le Directoire.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil de Surveillance puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité.

En 2024, après analyse de son profil de risque, PREPAR-VIE conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR-VIE réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénarii de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau défini dans l'appétence aux risques.

B.4. SYSTÈME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR dispose de plusieurs entités distinctes :

- un service **Risques** chargé d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques.
- un service **Conformité** chargé de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- un service **Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- un service **Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures.

Le service Conformité et le service Contrôle Permanent sont rattachés à la Secrétaire Générale, membre du Directoire.

Le service Risques dépend du membre du Directoire en charge de l'ALM et des Risques.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-VIE et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-VIE par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-VIE ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-VIE.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- corpus de procédures métier,
- requêtes,
- environnement technique dédié,
- cartographie des risques,
- supports logistiques ou méthodologiques de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code monétaire et financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR-VIE est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-VIE respecte par ailleurs les recommandations émises par la France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR effectue sa mission en partenariat avec :

- la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Au besoin des points sont réalisés avec ces deux Directions, annuellement un séminaire des contrôleurs est organisé par la BRED avec toutes les filières de risques.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires,
- le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

Le plan de contrôle 2024 a été respecté à 96 %.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- veille réglementaire,
- conformité des dispositifs,
- conformité documentaire et d'opérations .

En matière de Sécurité financière le service Conformité a pour mission :

- d'élaborer et mettre à jour la note cadre et les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- de compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants),
- établit la cartographie des risques BC-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel,
- le maintien du dispositif de lutte contre la fraude.

Par ailleurs, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité (constitutive de son plan de conformité).

Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie « tous risques » pilotée dans sa globalité par le service Risques.

Le service Conformité :

- veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion,
- élabore chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel elle évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience),
- valide les documentations contractuelles, publicitaires et réglementaires,

- produit les rapports réglementaires de son périmètre (QPC, RACI LCB-FT, QLB, CNR) et participe à l'élaboration du rapport article 29 loi LEC.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Cette fonction dont la réalisation était externalisée auprès de l'Inspection Générale BRED jusqu'ici a été réinternalisée en juillet 2022 sous la supervision de la Secrétaire Générale.

Le responsable de la Fonction Clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité.

Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement, le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- **le responsable d'Audit Interne**
 - communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,
 - établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncé,
 - émet des recommandations,
 - établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations
 - revoit annuellement la politique d'audit interne ;
- **le Comité d'Audit**
 - est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - priorise les recommandations,
 - décide de la réalisation d'audits complémentaires ;
- **l'AMSB**
 - approuve le plan d'audit
 - est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

En 2022, PREPAR Assurance a désigné comme responsable de la Fonction Clé actuarielle M. Jean-Marc HECART.

Son action comporte plusieurs aspects :

- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,

- informer les Conseils du caractère adéquat du calcul des provisions techniques au moins une fois par an, via notamment le rapport de la Fonction Actuarielle,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et à l'évaluation interne des risques et de la Solvabilité,
- assurer le suivi du risque de modèle,
- valider les modèles utilisés par PREPAR,
- participer aux Comités PREPAR (Comité de Gestion financière, Comité des Risques financiers et de la solvabilité, Comité de Pilotage des risques et Comité Comptable et Prudentiel), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitants des risques actuariels, financiers et de solvabilité.

B.7. SOUS-TRAITANCE

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-VIE, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil de Surveillance.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc.

Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau,
- les contrôles de deuxième niveau réalisés par le Contrôle Permanent,
- les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit Interne.

Identification et appréciation

Le service Conformité identifie les activités déléguées.

Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale, par le Contrôle Permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires.

Les Fonctions Clés sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- à un reporting du métier au Contrôle Permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- à un reporting par le Contrôle Permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au Comité d'Audit ;
- à un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-VIE. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la Fonction Clé Audit interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2024

- La gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE (sous-traitant KEREIS).
- La gestion des contrats de prévoyance de PREPAR-VIE (sous-traitant ENTORIA).

B.8. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-VIE a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance-vie

commercialisant principalement des produits d'épargne, et soumis en premier lieu à un risque de marché.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil de Surveillance et revu périodiquement.

B.9. AUTRE INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-VIE n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR).

Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-VIE commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif.

Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR-VIE est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2024 et au 31/12/2023 :

En Millions d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de marché	299,0	202,1	96,9	48 %
Risque de contrepartie	18,6	13,7	4,9	35 %
Risque de souscription Vie	216,3	188,2	28,1	15 %
Risque de souscription Santé	38,0	34,3	3,7	11 %
Risque opérationnel	32,7	30,6	2,1	7 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour les contrats d'épargne de PREPAR-VIE, les impacts les plus forts sont celui d'une augmentation des frais générés par la gestion des contrats et celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont les risques d'incapacité/invalidité et de rachat qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

Risque de rachat :

- **Pour des contrats d'épargne**, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40 %).

Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier, par famille de produits. Après avoir observé une augmentation lors des années 2011-2012, ce ratio est revenu à son niveau constaté sur une longue période, proche de celui du marché français de l'assurance-vie.

On constate une baisse du niveau de rachat en 2024 par rapport à l'année précédente. En effet, la baisse des taux en 2024 pourrait être un facteur explicatif de la baisse du taux de rachat sur l'année 2024.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de rachat	6,2 %	7,0 %	6,2 %	6,4 %	5,2 %	4,8 %	5,2 %	6,0 %	5,5 %

- **Pour des contrats emprunteurs en prévoyance**, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

Risques de longévité/mortalité : ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.

Risque d'incapacité/invalidité : il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.

Risque de frais : il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.

Risque catastrophe : il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Par ailleurs, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques.

Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,0 % au titre de 2024 contre 0,02 % en 2023. Cette légère baisse est due essentiellement à la hausse du portefeuille des contrats ayant le taux garantie nul, brut de frais de gestion (-0,9 %).

Au 31/12/2024, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En Millions d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de souscription Vie	216,3	188,2	28,1	15 %
Risque de souscription Santé	38,0	34,3	3,7	11 %

L'ensemble de ces deux risques représente 47 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque de souscription Vie a augmenté en 2024 porté par la baisse des taux. En effet, le sous-module rachat de masse est sensible à la baisse des taux. La proportion de ce sous-module est de 48 %. Le sous-risque des frais, qui est le deuxième contributeur représente quant à lui 37 % du risque de souscription Vie.

Le risque de souscription Santé reste stable à l'image de l'activité.

La projection du SCR de souscription Vie sur l'horizon de projection du business plan se présente de la façon suivante :

En Millions d'euros	2024 projeté	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté
Risque de souscription Vie	197,0	203,7	201,1	202,4	199,8

C.1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 décembre 2024, PREPAR-VIE gère environ 238 123 contrats d'épargne, pour un encours total de 8,2 Milliards d'euros et 757 539 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-VIE ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, principal canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

C.1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

La maîtrise des risques est réalisée au moyen d'indicateurs produits sur une base régulière :

- mesure des délais de règlement des créances ;
- mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur des indicateurs de performance tels que le résultat ;

- mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur le capital de solvabilité requis ;
- notation et solvabilité des réassureurs.

Une revue conjointe des risques de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction ALM et Risques et permet de s'assurer de l'efficacité de la couverture de réassurance.

La décision en matière de renégociation de traités est prise par le Directoire.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'épargne. En conséquence, PREPAR-VIE est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif entraîne des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». En 2022, une remontée importante des taux a mis fin à des niveaux structurellement bas. Toutefois malgré cette remontée importante, le risque de taux correspond au sous-module baisse des taux.
- **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity, ... A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme Solvabilité II, à savoir le 1er janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR-VIE avait choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille. Toutefois, du fait du faible impact de cette mesure sur les résultats du 31/12/2018, PREPAR-VIE a décidé de ne plus appliquer cette mesure à compter de l'exercice 2019.
- **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions

en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR-VIE ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR-VIE est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transparaître.

- **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

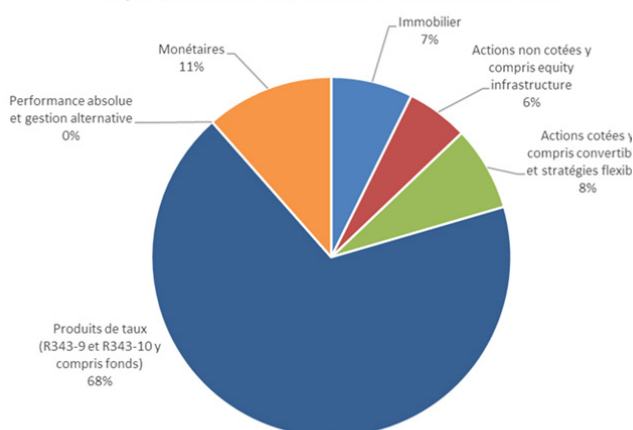
L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de « stress tests », à ce que :

- le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 204,9 millions d'euros soit environ 3,84 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client,
- la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par un niveau d'actif liquidable pour couvrir un potentiel rachat de masse.
- la durée de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.

Le dynamisme de la gestion taux permet de maintenir un rendement actuariel relativement résistants de la poche obligataire, malgré un contexte de taux d'intérêt bas que le marché a connu pendant une longue période. Les investissements réalisés au cours de l'année

Répartition de l'Actif Général à fin décembre 2024



2024, ont permis une progression du taux de rendement actuariel du portefeuille passant de 2,5 % fin 2023 à 2,7 % fin 2024.

La qualité des placements obligataires se traduit par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité d'émetteurs notés « Investment Grade » (BBB- ou plus). Au 31/12/2024, le rating moyen du portefeuille de taux est BBB+.

Le risque de marché représente 52 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel). Les sous-risques les plus importants sont le risque action (36 % du SCR

de marché avant diversification) et le risque spread (22 % du SCR de marché avant diversification).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs.

En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-VIE afin de limiter toute concentration du risque :

- au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-VIE dans le respect de la politique des investissements ;
- La Direction des Investissements de PREPAR-VIE implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

Par ailleurs, une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

Aussi PREPAR-VIE dispose-t-elle d'un tableau de bord trimestriel présentant :

- les répartitions d'actifs par classe d'actifs,
- la répartition des actifs souverains par pays,
- la répartition des actifs de taux par ratings,
- un zoom sur les principales contreparties,
- etc...

Chaque élément du tableau de bord présente un seuil ou une limite selon les cas. Un dépassement du seuil ou de la limite est signifié au Directoire, auquel est envoyé le tableau de bord trimestriellement. Celui-ci prend alors les décisions les plus adaptées au franchissement constaté.

En 2024, PREPAR n'a pas renouvelé sa couverture contre le risque de baisse du marché action.

C.3. RISQUE DE CREDIT

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit recouvre deux types de risques : le risque de spread lié aux investissements en titres obligataires et le risque de contrepartie lié au risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses engagements.

Le risque de spread a été présenté dans le paragraphe précédent.

Le risque de contrepartie est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération à la suite d'une défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-VIE ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,

- les prêts de titres,
- les créances.

Le risque de contrepartie est globalement limité pour PREPAR-VIE: il représente 4 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

Parmi les composantes du risque de contrepartie figurent les prêts de titres. Il s'agit d'opérations de prêts de titres assortis d'une garantie et réalisées avec la BRED.

La garantie consiste dans des obligations seniors émises par le fonds commun de créance Elide, lesquelles ont été remises à PREPAR-VIE en pleine propriété. Au 31/12/2024, le montant des titres prêtés s'élève à 271 M€.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque, notamment par des limites par signature mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation.

La sur-collatéralisation est suivie périodiquement à chaque remboursement de titre prêté ou de titre mis en collatéral afin de respecter un seuil de sur-collatéralisation de 125 %, niveau pour lequel le risque de contrepartie calculé selon la formule standard est nul.

C 3.4. Sensibilités au risque

Compte tenu de sa faible significativité au sein de son SCR global, PREPAR-VIE ne réalise pas d'études systématiques sur le risque de crédit.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité n'est pas directement pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR. Il fait donc l'objet d'études annexes.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Au quotidien, PREPAR-VIE suit son risque de liquidité par le biais de sa trésorerie : les flux d'entrée et de sortie en portefeuille sont suivis quotidiennement et la situation de trésorerie fait l'objet d'un point hebdomadaire en Comité de Gestion Financière. PREPAR-VIE s'assure également de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

Chaque canton possède une limite minimum d'actifs monétaires pouvant être assimilés à de la trésorerie et mobilisé aisément en

cas de nécessité. Par ailleurs, chaque canton dispose d'un seuil maximum d'actifs illiquides.

PREPAR-VIE réalise également une étude prospective d'adéquation des cash-flows d'actif et de passif.

Au 31/12/2024, les flux d'actifs, en tenant compte des OPCVM monétaires, permettent de couvrir naturellement les flux de sortie du passif jusqu'en 2049.

Afin d'évaluer ce risque dans des situations dites inhabituelles, une étude est réalisée trimestriellement sur l'analyse de la couverture d'un rachat de masse par l'actif liquidable.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C 4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

PREPAR-VIE modélise des primes périodiques futures avec un TMG non nul dans ses calculs de Best Estimate sur les produits d'épargne. Ces primes étant non matériels et ayant un TMG non nul les bénéfices futurs liées sont négligeables.

C.5. RISQUE DE OPÉRATIONNEL

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 6 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-VIE analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le Comité contrôle permanent et risque procède à un suivi régulier des risques opérationnels qui consiste en :

- le suivi du plan de contrôle ;
- la relève des anomalies et insuffisances détectées ;

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par le service Risques. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels et/ou responsables des processus et sont analysés au regard de la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire, de l'AMSB et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR-VIE suit plus particulièrement les risques suivants :

- le risque de non-conformité,
- les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- les risques liés au système d'information,
- les risques liés aux ressources humaines,
- les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : **Risques = Vraisemblance x Impact**.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR-VIE réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard. Au 31/12/2023, le montant total estimé par PREPAR-VIE, 13,2 millions d'euros, restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2024 sera réalisée au cours de l'exercice 2025.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, PREPAR-VIE présente également les risques suivants comme des risques-dits importants.

C 6.1. La détention de dettes souveraines

Depuis la crise « des dettes souveraines », PREPAR-VIE intègre la défaillance d'un Etat dans ses études de risques.

Ainsi, un état spécifique de suivi des positions sur dettes souveraines est publié trimestriellement dans le Tableau de Bord des Risques envoyé au Directoire.

Ensuite, un calcul de risque souverain est réalisé annuellement et présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Au 31/12/2024, PREPAR-VIE détient en direct pour 692 M€ de titres d'Etat et assimilés (titres comprenant une garantie d'Etat), sur un total obligataire de 4 Mds d'euros, soit 17 % de son encours obligataire.

C 6.2. Les risques ESG

Ce sont les risques liés à une dépréciation des placements résultant d'enjeux Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG). Ils incluent le risque de changement climatique.

L'analyse ESG est pour PREPAR-VIE un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe.

En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut exposer PREPAR-VIE à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

PREPAR-VIE produit donc un rapport annuel contenant le suivi des risques selon les critères ESG d'une part et l'analyse du portefeuille selon des critères de transition énergétique et écologique selon deux axes : l'intensité des Gaz à effet de serre des activités des entreprises et l'implication des émetteurs dans la transition énergétique.

C 6.3. Les risques stratégiques

PREPAR-VIE considère également comme important, le risque stratégique comprenant les sous-risques suivants :

- pilotage,
- environnement économique et réglementaire,
- image et réputation,
- développement.

La maîtrise de ce risque est assurée en grande partie par une gouvernance efficace

C.7. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1. ACTIFS

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	0,9	-0,9
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	12,6	13,9	-1,3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en Unités de Compte et indexés)	D.1.2	7 448,8	7 223,4	225,4
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		64,9	48,9	16,0
Actions		79,3	66,4	12,9
Obligations		4 120,5	4 234,1	-113,6
Organismes de placement collectif		3 183,0	2 872,9	310,1
Produits dérivés		0,0	0,0	0,0
Autres investissements		1,1	1,1	0,0
Actifs en représentation de contrats en Unités de Compte et indexés	D.1.3	2 140,9	2 140,9	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.2	25,5	25,5	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.4	4,1	44,1	-40,1
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.5	32,9	27,8	5,1
Créances nées d'opérations de réassurance		0,0	0,0	0,0
Autres créances (hors assurance)		16,1	16,1	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15,9	15,9	0,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		3,3	3,3	0,0
Total de l'actif		9 700,1	9 511,9	188,2

D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels.

Selon les règles de comptabilisation en normes Solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR-VIE pour son usage d'exploitation.

La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération.

Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

- Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.
- Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation :

- pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR,
- pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

Produits dérivés – swap de performance

En normes prudentielles (en IFRS), à l'actif, PREPAR-VIE comptabilise la somme des appels de marge sur le swap de performance en tant que créance vis-à-vis de la contrepartie.

Il s'agit d'un montant net entre les sommes payées les sommes reçues.

En normes sociales, à l'actif, PREPAR-VIE comptabilise le montant des appels de marge payés, déduction faite de la perte déjà comptabilisée en résultat.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2024, l'écart entre normes Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à -113,6 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 323 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix

d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part.

Si PREPAR-VIE constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 16 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

D.1.3. Les actifs en représentation des engagements en Unités de Compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en Unités de Compte dans les comptes sociaux.

D.1.4. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance.

Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.5. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS.

L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.1.6. Les futures décisions de gestion

Au sein du module de calcul des provisions techniques (cf. partie suivantes D.2.), l'actif de PREPAR-VIE est projeté selon des règles de gestion précises, invariantes dans le temps et correspondantes aux règles appliquées dans la gestion du portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE.

Ces futures décisions portent notamment sur les règles d'allocation d'actifs et les réalisations de plus-values latentes, en faisant l'hypothèse d'une continuité d'activité.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.2	5,1	28,0	-22,8
dont Best Estimate		5,0		
dont Marge de Risque		0,1		
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	D.2.2	38,1	31,6	6,5
dont Best Estimate		37,4		
dont Marge de Risque		0,7		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	D.2.1	6 445,7	6 623,5	-177,8
dont Best Estimate		6 315,4		
dont Marge de Risque		130,3		
Provisions techniques UC et indexés	D.2.1	2 265,0	2 168,5	96,4
dont Best Estimate		2 220,8		
dont Marge de Risque		44,1		
Autres provisions techniques	D.2.3	0,0	15,9	-15,9
Total des Provisions Techniques		8 753,9	8 867,5	-113,6

D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne

Principe général appliqué

Le Best Estimate est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R³S, sur la base de 1000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE.

Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scénarii.

Un modèle ALM spécifique au support Eurocroissance est développé sur la même plate-forme R³S.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- décès,
- rachats,
- échéances,
- primes
- arrérages de rentes,
- prélèvements sociaux,
- frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés).

Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul

par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

A la fin de la projection, les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection au dernier pas de calcul.

Pour le support Eurocroissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

Primes

PREPAR-VIE tient compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection.

Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- coûts de gestion des rachats totaux,
- coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Mortalité

Le taux de décès appliqué à chaque ligne de passif modélisé dépend de son âge

Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés

lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat comme étant égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

L'application de la loi intervient lorsque le taux servi est différent du taux cible qui est reflète le taux de la concurrence.

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. Depuis l'évolution de la modélisation de la mortalité en 2022, les sorties liées à mortalité ne sont plus concernées par cette règle.

Politique de taux servis et taux cible

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE.

Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne. Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par huitième. La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

Les scénarii stochastiques

Les 1000 scénarios sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des caractéristiques suivantes :

	Modèle	Calibrage
Taux	G2++	Courbe Eiopa, panier de swaptions
Action	Black & Scholes sans dividendes	Volatilité implicite d'un call sur Eurostoxx 50 sur un an, calculé au 31/12/2024
Gestion alternative	Black & Scholes sans dividendes	Volatilité historique
Immobilier	Black & Scholes avec dividendes	Volatilité historique

- pas de modélisation de l'inflation/taux réels,
- pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- pas de retraitement ou d'ajustement des scénarii générés.

D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre est le suivant :

- les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale, Protection Revenus et APB ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation des prestations, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 107 mois a été pris en compte pour les PSAP décès emprunteurs et de 10 ans pour le reste ;
- les Best Estimate correspondant à la PRC Décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro-SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs) ;
- le Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats Entoria est estimé à partir d'une hypothèse de sinistralité cible (S/P). La charge de prestations calculée sur les exercices antérieurs est projetée à partir d'une cadence d'écoulement et le BE de sinistres est ainsi déduit par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation. Pour le BE de primes, une année de prime future est prise en compte avec modélisation des sinistres futures.

Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité II sur le périmètre épargne (euros + UC + FEC), conformément à la méthode de simplification n°2 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2024

Pour analyser l'évolution du Best Estimate entre deux périodes on considère l'indicateur BE/PM.

FONDS EUROS	2024	2023
Ratio BE/PM	102 %	105 %
Ratio BE/PM -hors BE de frais	92 %	93 %
Ratio PVL/PM	4 %	4 %

Le niveau élevé du Best Estimate Epargne des supports euros par rapport aux provisions comptables s'explique à la fois par le niveau des plus-values latentes et par les dépenses futures.

En effet, les plus-values latentes sont prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéfices.

Le ratio BE/PM sur l'épargne des supports euros est de 102 % en 2024 versus 105 % en 2023. Cette baisse pourrait s'expliquer par la baisse globale des plus-values latentes.

Le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte quant à lui est légèrement supérieur aux provisions comptables avec un ratio BE/PM de 103 %.

En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises.

Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs font l'objet d'une réassurance en quote-part et en excédent de plein.

Un taux de cession (20 %) est estimé sur base historique en tenant compte de la PB de réassurance est ensuite appliqué aux BE.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

Afin d'encadrer cette incertitude, un grand nombre d'études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...
- sensibilité aux rachats,
- sensibilité à l'inflation,
- ...

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-VIE utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II.

Au 31/12/2024, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 23 bps.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

En Millions d'euros	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	8 753,9	8 804,6	-50,7
Fonds propres de base	801,5	766,2	35,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	801,5	766,2	35,3
Capital de solvabilité requis	433,6	443,4	-9,8
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	801,5	766,2	35,3
Minimum de capital requis	125,6	131,4	-5,8

D.3. AUTRES PASSIFS

En Millions d'euros	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions pour retraite	1,4	1,4	0,0
Dépôts des réassureurs	27,6	27,6	0,0
Passifs d'impôts différés	45,5	0,0	45,5
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	20,2	15,1	5,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	22,9	22,9	0,0
Autres dettes (hors assurance)	24,7	24,7	0,0
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2,2	2,2	0,0
Total des Autres Passifs	144,4	93,8	50,6

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS.

L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Ces éléments ne sont pas impactés par les futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,
- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques en euros,
- provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été

appliqué.

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 45,9 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2024.

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D.

Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

- de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi trimestriel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil de Surveillance. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par l'article 27 des statuts de PREPAR-VIE. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-VIE et sa solvabilité. En particulier, PREPAR-VIE peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité.

Depuis l'exercice 2013, PREPAR-VIE a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1. FONDS PROPRES

E.1. Fonds Propres

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-VIE définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-VIE dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central présenté dans l'ORSA, qui tient compte :

- des émissions de capital planifiées,
- de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2024

En Millions d'euros	Détail des FP au 31/12/2024	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR	Détail des FP au 31/12/2023	Evolution 2023/2024
Capitaux propres	182,2	182,2	182,2	182,2	0,0
Primes d'émission	3,4	3,4	3,4	3,4	0,0
Réserve de réconciliation	496,6	496,6	496,6	405,8	90,9
dont Report à nouveau	285,1	285,1	285,1	246,0	39,2
dont résultat et réserves libres	42,1	42,1	42,1	49,2	-7,1
dont réserve de capitalisation	37,7	37,7	37,7	37,5	0,1
dont excédent d'actifs sur passifs	131,7	131,7	131,7	73,0	58,7
Fonds Excédentaires	119,2	119,2	119,2	96,7	22,5
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total Tier 1	801,5	801,5	801,5	688,1	113,4
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total Tier 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des Fonds propres	801,5	801,5	801,5	688,1	113,4

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau, la réserve de capitalisation et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR-VIE ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR et du MCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2024.

En 2024, l'évolution des Fonds Propres s'explique notamment par la hausse du Report à nouveau et la hausse d'excédent d'actifs sur passif.

Depuis 2019, l'évolution de la réglementation permet de prendre en compte en Fonds Excédentaires une partie de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE). Afin de déterminer quelle part de cette provision il était possible d'affecter en Fonds Propres, PREPAR-VIE a utilisé la méthode simplifiée proposée par l'ACPR dans sa fiche technique parue en janvier 2020. La hausse des Fonds Excédentaires s'explique principalement par la hausse de la cadence de versement de la PPB admissible supposées intégrée aux PM après 8 ans.

Sans la prise en compte de la Provision pour Participation aux Excédents en Fonds Excédentaires, les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR se seraient élevés à 682,2 M€.

La différence entre les Fonds Propres sociaux et les Fonds Propres admissibles en couverture du SCR réside dans la prise en compte des excédents d'actifs sur les passifs en normes Solvabilité II, ainsi que des Fonds Excédentaires.

La décomposition de la réserve de réconciliation ci-après permet de comprendre la constitution de la rubrique «excédents d'actifs sur passifs».

En Millions d'euros	Réserve de réconciliation au 31/12/2024	Réserve de réconciliation au 31/12/2023
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	316,1	268,2
Marge de risque	-175,2	-190,5
Plus-value latente des Fonds Propres	25,9	22,2
Report à nouveau, résultat et réserves	365,0	332,8
Divers	-35,1	-26,9
Total réserve de réconciliation	496,6	405,8

En 2024, la réserve de réconciliation a progressé de 22,4 % portée par la hausse du report à nouveau et des plus-values latentes des fonds propres.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

PREPAR-VIE applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2024, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En Millions d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de marché	299,0	202,1	96,9	48 %
Risque de contrepartie	18,6	13,7	4,9	35 %
Risque de souscription Vie	216,3	188,2	28,1	15 %
Risque de souscription Santé	38,0	34,3	3,7	11 %
Diversification	-108,7	-100,4	-8,3	8 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	463,1	337,9	125,2	37 %
Ajustement lié aux fonds cantonnés	-16,4	-6,0	-10,4	174 %
Risque opérationnel	32,7	30,6	2,1	7 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-45,9	-25,4	-20,4	80 %
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	433,6	337,1	96,5	29 %
Ratio de couverture du SCR	185 %	204 %	-19 %	-9 %

Le **risque de marché** a augmenté de 96,9 M€ entre 2023 et 2024 du fait de la progression du SCR action, immobilier et concentration.

Le **risque de souscription** a augmenté de 28,1 M€ entre 2023 et 2024 et qui s'explique par la baisse des taux et la progression du risque frais.

Le **risque santé** a augmenté de 3,7 M€.

Le PERP, le PERI, le 467 et le support Eurocroissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 16,4 M€ au 31/12/2024 (contre à 6,0 M€ au 31/12/2023).

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel.

Au 31/12/2024, ce plafond est atteint pour un montant de 45,9 M€.

E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les encours, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2023 s'élève à 126 M€. Le plafond de 45 % du SCR n'est pas atteint.

En Millions d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
MCR linéaire	126	94	32	34 %
Plancher à 25 %	108	94	15	16 %
Plafond à 45 %	195	168	27	16 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	126	94	32	34 %
Ratio de couverture du MCR	638 %	710 %	-72 %	-10 %

E.2.3. Projections sur l'horizon du business plan

A l'horizon du business plan les ratios de couverture du SCR et MCR se présentent ainsi :

En Millions d'euros	2024 projeté	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté
SCR	371,2	405,3	453,2	473,0	533,4
Capital éligible à la couverture du SCR	760,5	823,2	857,8	914,2	979,5
Ratio de couverture du SCR	205 %	203 %	189 %	193 %	184 %
MCR	118,8	130,9	139,4	148,4	155,5
Ratio de couverture du MCR	640 %	629 %	615 %	616 %	630 %

A l'horizon du business plan, PREPAR-VIE est en mesure de conserver un ratio de couverture supérieur à 100 %, en scénario central.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-VIE.

E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

PREPAR-VIE n'utilise pas de modèle interne.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Comme le montre la projection du SCR à moyen terme, le niveau de couverture du SCR est largement supérieur à 100 % sur un scénario central.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

ETAT S.02.01.02 : BILAN

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	12 636,85
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 448 769,02
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	64 920,00
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	79 290,23
Actions – cotées	R0110	79 290,23
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 120 474,61
Obligations d'État	R0140	502 579,90
Obligations d'entreprise	R0150	3 611 919,55
Titres structurés	R0160	5 614,36
Titres garantis	R0170	360,80
Organismes de placement collectif	R0180	3 183 019,01
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	1 065,17
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 140 864,13
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	25 486,58
Avances sur police	R0240	25 186,58
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	300,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 146,66
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-676,32
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-676,32
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	4 822,99
Santé similaire à la vie	R0320	17 436,38
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-12 613,40
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	32 927,55
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	23,48
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 123,53
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	15 926,90
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 270,21
Total de l'actif	R0500	9 700 173,89

		Valeur Solvabilité II
Passif		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	5 145,15
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	5 145,15
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	5 044,93
Marge de risque	R0590	100,22
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 483 767,87
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	38 115,09
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	37 372,66
Marge de risque	R0640	742,43
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 445 652,78
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 315 370,78
Marge de risque	R0680	130 282,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 264 951,83
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	2 220 833,87
Marge de risque	R0720	44 117,95
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 388,42
Dépôts des réassureurs	R0770	27 577,12
Passifs d'impôts différés	R0780	45 880,59
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 178,63
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	22 925,50
Autres dettes (hors assurance)	R0840	24 680,51
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 158,47
Total du passif	R0900	8 898 654,08
Excédent d'actif sur passif	R1000	801 520

ETAT S.05.01.01 : PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ (EN K€)

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110		44 394							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140		30 275							
Net	R0200		14 119							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210		44 394							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240		30 275							
Net	R0300		14 119							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310		13 513							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340		12 696							
Net	R0400		817							
Dépenses engagées	R0550		20 742							
Autres dépenses	R1210		628							
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								44 394
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								30 275
Net	R0200								14 119
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								44 394
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								30 275
Net	R0300								14 119
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								13 513
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								12 696
Net	R0400								817
Dépenses engagées	R0550								20 742
Autres dépenses	R1210								628
Total des dépenses	R1300								21 370

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	19 564	652 183	199 018	70 222				0	940 986
Part des réassureurs	R1420	9 890	346		36 315					46 551
Net	R1500	9 674	651 837	199 018	33 907				0	894 435
Primes acquises										
Brut	R1510	19 564	652 183	199 018	70 222				0	940 986
Part des réassureurs	R1520	9 890	346		36 315					46 551
Net	R1600	9 674	651 837	199 018	33 907				0	894 435
Charge des sinistres										
Brut	R1610	9 085	407 487	204 790	15 305				11 074	647 741
Part des réassureurs	R1620	4 595	3		7 162					11 759
Net	R1700	4 491	407 485	204 790	8 142				11 074	635 982
Dépenses engagées	R1900	10 158	29 286	20 481	30 838				101	90 863
Autres dépenses	R2510									8 717
Total des dépenses	R2600									99 581

ETAT S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT (EN K€)

		Assurance avec participation aux bénéficiés	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des c ontrats d'assurance non-vie et liées aux enga- gements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des cintrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			C0020	C0030	C0040 Contrats sans options ni garanties	C0050 Contrats avec options ou garanties	C0060	C0070 Contrats sans options ni garanties	C0080 Contrats avec options ou garanties			C0160	C0170 Contrats sans options ni garanties	C0180 Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions tehniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	6 351 909		18 102	2 202 732		-61 801			25 263	8 536 205		37 373				37 373
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0				0		17 436				17 436
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	6 351 909		18 102	2 202 732		-61 801			25 263	8 536 205		19 936				19 936
Marge de risque	R0100	128 552	44 118			1 228				502	174 400	742					742
Montant de la déuction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions technique - Total		6 480 461	2 264 952			-60 573				25 765	8 710 605	38 115					38 115

ETAT S.17.01.01 : PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (EN K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Assurance directe	R0020						
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030						
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut - total	R0060		-22 547				
Brut - assurance directe	R0070		-22 547				
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100						
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110						
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-22 547				
Provisions pour sinistres							
Brut - total	R0160		27 592				
Brut - assurance directe	R0170		27 592				
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200						
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210						
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220						
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		-676				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		28 268				
Total meilleure estimation - brut	R0260		5 045				
Total meilleure estimation - net	R0270		5 721				
Marge de risque	R0280		100				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques - Total							
Provisions techniques - Total	R0320		5 145				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		-676				

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		5 821				
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)							
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350						
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360						
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)							
Sorties de trésorerie							
Prestations et sinistres futurs	R0370						
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380						
Entrées de trésorerie							
Primes futures	R0390						
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400						
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450						
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460						
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470						
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480		5 045				
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Assurance directe	R0020						
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030						
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut - total	R0060						
Brut - assurance directe	R0070						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100						
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0110						
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120						
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0130						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut - total	R0160						
Brut - assurance directe	R0170						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200						
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210						
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220						
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation - brut	R0260						
Total meilleure estimation - net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques - Total							
Provisions techniques - Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)							
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350						
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360						
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)							
Sorties de trésorerie							
Prestations et sinistres futurs	R0370						
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380						
Entrées de trésorerie							
Primes futures	R0390						
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400						
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)							
Sorties de trésorerie							
Prestations et sinistres futurs	R0410						
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420						
Entrées de trésorerie							
Primes futures	R0430						
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440						
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450						
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460						
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470						
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480						
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490						

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Assurance directe	R0020					
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030					
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut - total	R0060					-22 547
Brut - assurance directe	R0070					-22 547
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080					
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100					
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110					
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120					
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-22 547
Provisions pour sinistres						
Brut - total	R0160					27 592
Brut - assurance directe	R0170					27 592
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180					
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200					
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210					
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220					
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					-676
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					28 268
Total meilleure estimation - brut	R0260					5 045
Total meilleure estimation - net	R0270					5 721
Marge de risque	R0280					100
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	R0320					5 145
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330					-676
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					5 821

Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)						
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350					
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360					
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)						
Sorties de trésorerie						
Prestations et sinistres futurs	R0370					
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380					
Entrées de trésorerie						
Primes futures	R0390					
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400					
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)						
Sorties de trésorerie						
Prestations et sinistres futurs	R0410					
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420					
Entrées de trésorerie						
Primes futures	R0430					
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440					
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450					
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460					
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470					
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480					5 045
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490					

S.22.01.21 : IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES (EN K€)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Provisions techniques	R0010	8 753 865			50 742	
Fonds propres de base	R0020	801 520			-35 344	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	801 520			-35 344	
Capital de solvabilité requis	R0090	433 668			7 751	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	801 520			-35 344	
Minimum de capital requis	R0110	125 762			5 655	

ETAT S.23.01.04 : FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	182 184	182 184			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	3 398	3 398			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	119 234	119 234			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	496 703	496 703			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	801 520	801 520			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	801 520	801 520			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	801 520	801 520			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	801 520	801 520			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	801 520	801 520			
Capital de solvabilité requis	R0580	433 668				
Minimum de capital requis	R0600	125 762				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	185%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	637%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	801 520	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	304 816	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	496 703	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

ETAT S.25.01.01 : SCR (EN K€)

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	1 245 109		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	18 583		
Risque de souscription en vie	R0030	595 732		
Risque de souscription en santé	R0040	37 999		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-370 894		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 526 529		

Calcul du capital de solvabilité requis		
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	16 392
Risque opérationnel	R0130	32 784
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 096 156
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-45 881
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	433 668
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	433 668
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	367 343
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	66 325
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	1 569 532

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		Avant le choc	Après le choc
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA dus au report à nouveau	R0610		
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620		
DTL	R0630	45 881	91 761

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-45 880 587
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-45 880 587
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

ETAT S.28.01.01 : MCR (EN K€)

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	1 915

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	5 721	13 712
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance-crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	123 847

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	4 926 874	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 569 532	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 220 834	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		10 889 262

Calcul du MCR global

		C0070
Résultat MCR _L	R0200	123 847
MCR linéaire	R0300	125 762
Capital de solvabilité requis	R0310	433 668
Plafond du MCR	R0320	195 151
Plancher du MCR	R0330	108 417
MCR combiné	R0340	125 762
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	125 762

PREPAR-VIE, filiale de BRED Banque populaire, entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 183 792 € - 323 087 379 RCS Nanterre (LEI 969500WDOCIF97N6D206).
Siège sociale : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, 92800 Puteaux.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

